

RESIDENCE DU RUANDA
TERRITOIRE D'ASTRIDA
N° 3399/Fin.



Astrida, le 6 décembre 1950. .n

Monsieur le Gestionnaire de Crédits,

Subsidiairement à mon télégramme n° 95/Fin. en date de ce jour, j'ai l'honneur de vous demander de vouloir bien me subdéléguer à charge de l'art. 3 sous litt. 4 du BE/50 (chantier routier Gitabi-Ibanda) la somme de QUATRE CENT MILLE (400.000,-) FRANCS qui m'est nécessaire:

- 1° pour couvrir le dépassement de crédits de frs. 112.194,68 provenant des derniers paiements de salaires des 2 chantiers.
- 2° pour assurer le payement des salaires de la M.O.I. mois Novembre & ~~Novembre~~ et assurer les engagements futurs pour le ravitaillement de ces chantiers.

Le Sous-Gestionnaire des Crédits, A. STRIJOS,

A Monsieur le Gestionnaire des Crédits T.P.

à

USUMBURA.